

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article3475>

Harcèlement moral : les dirigeants territoriaux toujours en première ligne ?

- Actualité - Agenda -



Publication date: jeudi 4 octobre 2012

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

En partenariat avec la section régionale du Nord-Pas-de-Calais du SNDGCT, l'Observatoire animera une réunion consacrée au harcèlement moral à l'occasion des 10 ans de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002.

[1]

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 instituant le délit de harcèlement moral fête cette année son 10^e anniversaire. Pour l'occasion le législateur (loi du 6 août 2012) vient de durcir la répression en doublant les peines encourues. Preuve que le phénomène loin de se tarir est toujours prégnant. Et les collectivités territoriales ne sont pas à l'abri. Le directeur général se retrouve alors souvent en première ligne : qu'il soit lui-même impliqué (comme plaignant ou comme accusé) ou qu'il doive, compte-tenu de son positionnement hiérarchique, prendre les bonnes décisions pour éviter que la situation ne s'envenime. Mais comment démêler le vrai du faux ? Comment détecter les signes avant-coureurs pour mieux prévenir les dérapages ? Comment repérer les manipulateurs et comment réagir ? Jusqu'où peut-on aller dans le traitement juridique du dossier et comment articuler protection des personnes et présomption d'innocence ? Quelles sont les responsabilités encourues (pénales et civiles) si la situation dégénère ? Autant de questions qui seront abordées lors de cette journée co-organisée par le Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales et l'Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale.

Où ?

Centre Culturel

Rue A. Briand

62710 Courrières

Programme

09H00 : 09H30 Accueil (café)

09H30-10H45 Interventions de Me Patrick Weppe et Me Nathalie Poulain

- la définition juridique du harcèlement
- la délicate question de la preuve
- les moyens juridiques d'action de l'employeur (sanctions, protection, mutation...)

10H45-11H00 : Pause

11H00-12H00 : intervention de Luc Brunet, juriste à l'Observatoire Smacl des risques de la vie territoriales

Les responsabilités civiles et pénales : bilan de 10 ans de jurisprudence.

12H00-14H00 : déjeuner

14H00-15H30 : Intervention de Maria Gabriella Cairo, juriste et coach spécialisé en victimologie (prévention et accompagnement contre le harcèlement)

Comment détecter les agents manipulateurs ou pervers et comment réagir ?

15H30 -16H30 : témoignages de directeurs généraux

Renseignements et inscriptions

– Jacques Billet : président de la section régionale du SNDGCT du Nord-Pas-de-Calais jbillet@mairie-lille.fr

[1] Photo : © Tomasz Trojanowski